

Fédération Royale Marocaine
des Sports Equestres



AXES DE MODIFICATIONS

Compétitions :

Dressage • Endurance • Saut d'Obstacles
2017 - 2020

POUR LE BIEN ETRE DES PONEYS/CHEVAUX

La Fédération Royale Marocaine des Sports Équestres (FRMSE) attend de toutes les personnes concernées par le sport équestre qu'elles adhèrent au code de conduite en reconnaissant et acceptant que le bien être du poney/cheval soit en tout temps considéré comme souverain.

- Le bien être du poney/cheval prédomine sur les exigences à tous les stades de leur préparation et de leur entraînement. Cela inclue la bonne gestion des poneys/chevaux, les méthodes d'entraînement, le ferrage, la sellerie ainsi que le transport et exclut toute technique considérée par la FEI comme abusive.
- Pour être autorisé à concourir, les poneys/chevaux et les cavaliers doivent être physiquement aptes, compétents, et en bonne santé.
- Tous les soins et traitements vétérinaires prodigués aux poneys/chevaux doivent assurer leur santé et leur bien être.
- Les concours ne doivent pas porter préjudice au bien être des poneys/chevaux . Cela implique une attention constante portée aux zones de compétitions, aux terrains, aux conditions météorologiques, aux écuries, à la sécurité du site et à l'aptitude du poney/cheval à poursuivre son voyage après la compétition.
- Tous les efforts doivent être consentis afin de s'assurer que les poneys/chevaux reçoivent l'attention qui leur est due après la compétition et qu'ils sont traités avec humanité une fois leur carrière achevée.
- La FRMSE encourage vivement toutes les personnes concernées par le sport équestre à atteindre le plus haut niveau possible de connaissances dans leurs domaines de compétence.

Plan d'action



Respecter ce plan d'action pour que l'ensemble des cavaliers du royaume s'y affèrent

□ Objectif

Promouvoir et encourager la promotion et le développement de la pratique des sports équestres au Maroc.

Mise à niveau des clubs existants.

Garantir un niveau de compétition de qualité pour la pratique de l'équitation.

Préserver le bien-être des poneys/chevaux à toutes les phases de préparation et lors des compétitions.

□ But

Encourager les efforts consentis par les clubs organisateurs.

Atteindre un niveau de qualité de compétition.

Attention constante

- Compétitions
- Écuries
- Sécurité
- Visite vétérinaire avant la compétition
- Présentation du document d'accompagnement du poney/cheval
- Transpondeur (puce) pour poney/cheval
- Aptitude du poney/cheval à poursuivre son voyage après l'épreuve

CND - Concours National de Dressage



Samedi

Reprise Jeunes Chevaux 4 Ans
Reprise Jeunes Chevaux 5 Ans
Reprise Jeunes Chevaux 6 Ans
Reprise Jeunes Chevaux 7 Ans
Reprise Poney « A/B » **Qualificative**
Reprise Poney « C » **Qualificative**
Reprise N °1 **Qualificative** Cadet
Reprise N °2 **Qualificative** Cadet, Critérium, Junior
Reprise N °3 ou 4 **Qualificative** Junior
Reprise N ° 5 ou 6 **Open**
Reprise Prix St. Georges **Open**. Age minimum du Cheval: 7 ans

Dimanche

Reprise Jeunes Chevaux 4 Ans
Reprise Jeunes Chevaux 5 Ans
Reprise Jeunes Chevaux 6 Ans
Reprise Jeunes Chevaux 7 Ans
Reprise Poney « A/B » **Qualificative**
Reprise Poney « C » **Qualificative**
Reprise N °1 **Qualificative** Cadet
Reprise N °2 **Qualificative** Cadet, Critérium, Junior
Reprise N °3 ou 4 **Qualificative** Junior
Reprise N ° 5 ou 6 **Open**
Reprise Prix St. Georges **Open**. Age minimum du Cheval: 7 ans

En cas de plus de 45 départs par jour, les reprises jeunes chevaux seront programmées pour Vendredi.

Licence: Les cavaliers *devront souscrire à la Licence Dressage à l'exception des cavaliers participant dans le cadre du passage obligé* .

Engagements : Les cavaliers bénéficiant du **Faris 3**, sont autorisés à participer **uniquement à la reprise N°1**.

Chaque cheval est autorisé à effectuer deux reprises par jour. Les reprises en question doivent être d'un niveau suivie (par exemple Reprise N°1 et 2 ou reprise N° 2 et 3. PAS reprise N°1 et 4) par CND.

Forfait Engagement / Cheval : 250 Dhs

Forfait Engagement / Poney : 200 Dhs

CND - Concours National de Dressage

Suite



Dotations (Classement I sur 4):

Reprise JC 4&5 Dotation : 1^{er} : 600 dhs, 2^{ème} : 400 dhs, 3^{ème} : 300 Dhs, 4^{ème} : 200 dhs, 5^{ème} et plus 100 dhs.

Reprise JC 6&7 Dotation : 1^{er} : 700 dhs, 2^{ème} : 500 dhs, 3^{ème} : 400 Dhs, 4^{ème} : 300 dhs, 5^{ème} et plus 150 dhs.

Reprise n°1 Dotation : 1^{er} : 800 dhs, 2^{ème} : 400 dhs, 3^{ème} : 300 Dhs, 4^{ème} : 200 dhs, 5^{ème} et plus 100 dhs.

Reprise n°2 et 3 Dotation : 1^{er} : 1000 dhs, 2^{ème} : 600 dhs, 3^{ème} : 400 Dhs, 4^{ème} : 300 dhs, 5^{ème} et plus 150 dhs.

Reprise n°Poney A/B et C : Des objets d'arts (coupe ou objet d'art/cadeaux, plaques et flots) seront distribués selon la règle de ¼ classé.

Reprise n° 4, 5, 6 et Prix St George Dotation : 1^{er} : 1600 dhs, 2^{ème} : 1000 dhs, 3^{ème} : 700 Dhs, 4^{ème} : 500 dhs, 5^{ème} et plus 200 dhs.

Les Reprises des Championnats du Maroc Dressages

Catégorie	Reprise Qualificatif	Reprise Final
Poney A	Poney AB Reprise 1	Poney AB Reprise 2
Poney B	Poney AB Reprise 1	Poney AB Reprise 2
Poney C	Poney C Reprise 1	Poney C Reprise 2
Séniors A	Reprise 6-2	Prix St George
Séniors B	Reprise 3-2	Reprise 4-2
JC 4 ans	Rep Dress JC 4-1	Rep Dress JC 4-2
JC 5 ans	Rep Dress JC 5-1	Rep Dress JC 5-2
JC 6 ans	Rep Dress JC 6-1	Rep Dress JC 6-2
JC 7 ans	Rep Dress JC 7-1	Rep Dress JC 7-2

CNE - Concours National d'endurance

Tableau des épreuves



L'endurance équestre pratiquée individuellement ou en équipe est caractérisée par des épreuves d'extérieur courues à vitesse imposée ou libre sur un itinéraire balisé avec des examens vétérinaires validant la capacité du poney/cheval à parcourir de longues distances.

<i>ÉPREUVES</i>	<i>DISTANCE EN KM</i>	<i>VITESSE EN KM/H</i>
<i>Qualificative 1 (Q1 - Initiation)</i>	<i>20km (Min 15km - Max 25km)</i>	<i>12 à 16 km/h</i>
<i>Qualificative 2 (Q2)</i>	<i>40km (Min 35km - Max 45km)</i>	<i>12 à 16 km/h</i>
<i>Qualificative 3 (Q3)</i>	<i>60km (Min 55km - Max 65km)</i>	<i>12 à 16 km/h ou à 18 km/h</i>
<i>Qualificative 4 (Q4)</i>	<i>90km (Min 85km - Max 100km)</i>	<i>12 à 16 km/h ou à 20 km/h</i>
<i>CNE 1*</i>	<i>Entre 80km et 100km</i>	<i>Libre, minimum 12 km/h</i>
<i>CNE 2*</i>	<i>Entre 120km et 139km ou 2 x de 70km à 89km en 2 jours</i>	<i>Libre, minimum 12 km/h</i>
<i>CNE 3*</i>	<i>Entre 140km et 160km ou 2 x de 90km à 100km en 2 jours ou 3 x de 70km à 80km en 3 jours</i>	<i>Libre, minimum 12 km/h</i>

CNE - Concours National d'endurance



Organisation

Toute Structure équestre, habilitée à la pratique d'endurance, désirant organiser une compétition sportive officielle (Concours National d'Endurance), doit s'engager à respecter le code de conduite du bien être des chevaux ; et aussi, respecter les règles techniques exigées par le règlement d'endurance émanant de la Fédération Royale Marocaine des Sports Equestres. Dont la principale est l'aménagement des terrains.

Aménagement des terrains

Le terrain doit comporter :

Une aire d'attente sécurisée pour les chevaux ;

Une aire sécurisée de type 40 m x 25 m pour les contrôles vétérinaires sur un sol plat et stabilisé permettant des trottings de 30 mètres avec un couloir par vétérinaire ;

Une aire sécurisée pour le maréchal-ferrant ;

Des moyens de transmissions adéquats ;

Un emplacement pour les secours.

CNE - Concours National d'Endurance

Normes Techniques (Epreuves qualificatives)



	<i>QUALIFICATIVE 2</i>	<i>QUALIFICATIVE 3</i>	<i>QUALIFICATIVE 4</i>
Distance en km	40 km	60 km	90 km
Tolérance en km	35 à 45 km	55 à 65 km	85 à 100 km
Nombre d'étapes (entre 20 km et 40 km)	2 étapes	2 ou 3 étapes	3 ou 4 étapes
Vitesse	12 à 16 km/h	12 à 18 km/h	12 à 20 km/h
Mode de départ	Individuel ou par groupe		
Mode de contrôle intermédiaire	Arrêt du chronomètre à la ligne d'arrivée Inspection vétérinaire dans les 20 à 30 minutes		
Temps de repos intermédiaire	entre 40 et 60 mn		
Fréquence cardiaque	64 pulsations maxi à la minute		
Contrôle final	A 30 minutes		
Mode de classement final	$\frac{((Vitesse \times 2) - Vitesse \text{ mini}) \times 100}{\text{Fréquence cardiaque finale}}$		
	Au chronomètre		

CNE - Concours National d'Endurance

Normes Techniques (CNE 1* , 2* et 3*)



	<i>CNE 1*</i>	<i>CNE 2*</i>	<i>CNE 3*</i>
Distance en km	100 km	130 km	160 km
Tolérance en km	80 à à 119 km	120 à 139 km sur 1 jour ou 2 x 70 à 89 km sur 2 jours	140 à 160 km sur 1 jour ou 2 x 90 à 100 km sur 2 jours ou 3 x 70 à 80 km sur 3 jours
Nombre d'étapes (entre 20 km et 40 km)	Entre 3 et 4 si la distance est > à 110 km	Entre 3 et 7	Entre 4 et 9
Vitesse	Libre, 12 km/h au minimum		
Mode de départ	Un seul groupe		
Mode de contrôle intermédiaire	Vet-gate: Inspection vétérinaire dans les 20 minutes 2 présentations maxi		
Temps de repos intermédiaire	CEM 1* : 1er Vet-gate : 40 mn, 2ème Vet-gate : 50 mn CNE 2* & CNE 3* : selon programme		
Fréquence cardiaque	64 pulsations maxi à la minute		
Contrôle final	A 30 minutes		
Mode de classement final	Au chronomètre		

CNE - Concours National d'Endurance

Dotation financière



CLASSEMENT	40 KM	60 KM	90 KM	80 à 90 KM LIBRE	120 à 139 KM LIBRE	140 à 160 Km LIBRE
DOTATION FINANCIERE	3000,00	5000,00	10.000,00	12.000,00	20.000,00	30.000,00
1er	300,00	500,00	1.000,00	3 500,00	5 500,00	8 000,00
2ème	300,00	500,00	1.000,00	2 500,00	4 500,00	7 000,00
3ème	300,00	500,00	1.000,00	2 000,00	4 000,00	6 000,00
4ème	300,00	500,00	1.000,00			
5ème	300,00	500,00	1.000,00			

EPREUVES QUALIFICATIVES

- Tous les cavaliers qualifiés dans les épreuves 40 et 60 sont classés et recevront leurs primes .
- Le classement de l'épreuve qualificative du 90 sera à chronomètre, et ce pour initier les cavaliers à la gestion des paramètres temps – vitesse.
- Les dotations des épreuves de qualification (40-60-90) seront distribuées en totalité lorsque le nombre des qualifiés dépassera 5 concurrents.
- Les cavaliers qualifiés, moins de cinq en nombre, recevront la prime d'encouragement comme mentionné sur le tableau ci-dessus.
- Les cavaliers / chevaux déjà qualifiés ne bénéficieront de la prime que deux fois par an.

EPREUVES A VITESSE LIBRE

Les dotations des épreuves à vitesse libre, avec plus de trois partants, seront distribuées en totalité.
Lorsque le nombre de partant est moins ou égale à 3, les prix attribués aux cavaliers seront selon la grille mentionnée au tableau ci-dessus.

CJC - Concours de Jeunes Chevaux



Jour 1

Jeunes chevaux de 4 ans <i>Qualificative</i>	FRMSE 238 1.1
Jeunes chevaux de 5 ans <i>Qualificative</i>	FRMSE 238 1.1
Jeunes chevaux de 6 ans <i>Qualificative</i>	FRMSE 238 1.1
Jeunes chevaux de 7 ans <i>Qualificative</i>	FRMSE 238 1.1 ou En Deux Phases FRMSE 304-5.3 ou Barème A au Chrono FRMSE 238 2.2

Jour 2

Jeunes chevaux de 4 ans <i>Qualificative</i>	FRMSE 238 1.1
Jeunes chevaux de 5 ans <i>Qualificative</i>	FRMSE 238 1.1
Jeunes chevaux de 6 ans <i>Qualificative</i>	FRMSE 238 1.1
Jeunes chevaux de 7 ans <i>Qualificative</i>	FRMSE 238 1.1 ou En Deux Phases FRMSE 304-5.3 ou Barème A au Chrono FRMSE 238 2.2

Mode de qualification: Cf Championnat du Maroc Jeunes Chevaux 4.5.6.7 ans

Ranking list / Jeunes Chevaux: Cf système ranking

Épreuve Jeunes chevaux : Les Hors concours sont autorisés pour tous les licenciés saut d'obstacles à l'exception des épreuves de 7 ans réservés aux licenciés Critérium, Junior et Sénior.

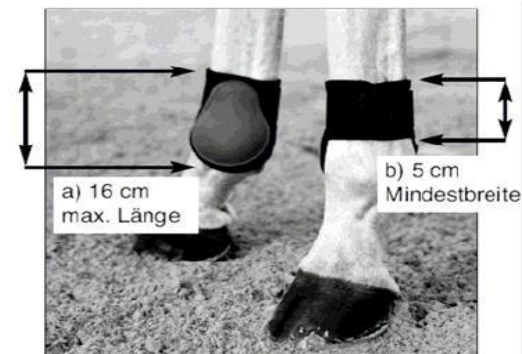
Cheval/Nombre d'épreuves: 1 épreuve/jour

Protections postérieures (en conformité avec le règlement FEI de saut d'obstacles édition 2013) Art 257 alinéa 2.4 :

Toute protection du postérieur doit avoir une longueur intérieure maximale de 16 centimètres; la largeur de la fixation doit être au moins de cinq centimètres (voir schéma ci-dessous).

Les critères suivant doivent être respectés :

- L'intérieur de la protection doit être lisse;
- Seul sont autorisées les fixations **type-Velcro** non élastique.
- Ni crochets, **ni boucles, ni clips ou autre méthode d'attache** de la fixation ne peuvent être utilisés;
- La partie rigide arrondie de la protection doit être positionnée autour de l'intérieur du boulet;
- Aucun élément supplémentaire ne peut être utilisé avec la protection.



Samedi

CSO / Poney A 1 Poney A 2	Barème A sans chrono – FRMSE 238 1.1 (2 pon./cav.) Barème A sans chrono – FRMSE 238 1.1 (2 pon./cav.)
CSO / Poney B 1 Poney B 2	Barème A sans chrono – FRMSE 238 1.1 (2 pon./cav.) Barème A sans chrono – FRMSE 238 1.1 (2 pon./cav.)
CSO / Poney C 1 Poney C 2	Barème A sans chrono – FRMSE 238 1.1 (2 pon./cav.) Barème A sans chrono – FRMSE 238 1.1 (2 pon./cav.)
Epreuve 0.70-0,80m	Barème A – FRMSE 238 1.1 (2 Ch./cav.)
Epreuve 0.90-1,00m	Barème A – FRMSE 238 2.2 (2 Ch./cav.) ou En deux phases – 274 .5.3 ou Temps différé - 274 .5.6

Dimanche

CSO / Poney A 1 Poney A 2 <i>Qualificative</i>	Barème A sans chrono – FRMSE 238 1.1 (2 pon./cav.) Barème A – FRMSE 238 2.2 (2 pon./cav.) ou En deux phases – 274 .5.3 ou Temps différé - 274 .5.6
CSO / Poney B 1 Poney B 2 <i>Qualificative</i>	Barème A sans chrono – FRMSE 238 1.1 (2 pon./cav.) Barème A – FRMSE 238 2.2 (2 pon./cav.) ou En deux phases – 274 .5.3 ou Temps différé - 274 .5.6
CSO / Poney C 1 Poney C 2 <i>Qualificative</i>	Barème A sans chrono – FRMSE 238 1.1 (2 pon./cav.) Barème A – FRMSE 238 2.2 (2 pon./cav.) ou En deux phases – 274 .5.3 ou Temps différé - 274 .5.6
Epreuve 0.70-0,80m	Barème A – FRMSE 238 1.1 (2 Ch./cav.)
Epreuve 0.90-1,00m <i>Qualificative</i>	Barème A – FRMSE 238 2.2 (2 Ch./cav.) ou En deux phases – 274 .5.3 ou Temps différé - 274 .5.6

Qualification pour le Championnat du Maroc Poney A /B/ C et Amateur : Cf Championnat du Maroc

Epreuves : Poney A réservée aux licenciés Minimes Minime/Cadet, (Cavalier âgé de 7 à 12 ans)

Poney B réservée aux licenciés Minime, Minime/Cadet, Cadet (Cavalier âgé de 8 à 13 ans)

Poney C réservée aux licenciés Minime, Minime/Cadet, Cadet, Critérium et 1ère année Junior (Cavalier âgé de 8 à 16 ans)

Epreuve A1: Ouverte aux cavaliers titulaires du Faris 1 et 2

Epreuve 0,70-0,80m et 0,90-1,00 m: Ouverte aux cavaliers titulaires du Faris 3 et 4

Remise des Prix – Epreuve 0,90-1,00m : Des objets d'arts (coupe ou objet d'art/cadeaux, plaques et flots) seront distribués selon la règle de ¼ classé .

Toisage (non ferré) : Poney A : 1.00 à 1.24 m

Poney B : +1.24 à 1.35 m

Poney C : +1.35 à 1.50 m

<u>Vendredi</u>	<u>Samedi</u>	<u>Dimanche</u>
Epreuve 1.10-1.15m Senior Amateur (2 ch./cav.)	Barbe et Arabe Barbe (3 ch./cav.)	Epreuve 1.10-1.15m Senior Amateur (2 ch./cav.)
Epreuve 1.10-1.15m (2 ch./cav.)	Epreuve 1.10-1.15m Senior Amateur (2 ch./cav.)	Qualificative Senior Amateur
Epreuve 1.20-1.25m (2 ch./cav.)	Epreuve 1.10-1.15 m (2 ch./cav.)	Barbe et Arabe Barbe (3 ch./cav.)
Epreuve 1.30-1.35m (2 ch./cav.)	Cadet (2ch/cav)	Qualificative
Barbe et Arabe Barbe (3 ch./cav.)	Epreuve 1.20-1.25m (2 ch./cav.)	Epreuve 1.10-1.15m (2 ch /cav.)
	Critérium (2 ch/cav)	Cadet (2 ch./cav)
	Epreuve 1.30-1.35 m (2 ch./cav.)	Qualificative Cadet
	Junior (2 ch / cav)	Epreuve 1..20-1.25m (2ch./cav.)
	Qualificative « Coupe du Trône » (4 cav. / équipe /club)	Qualificative Senior Intermédiaire
	Maximum 2 équipes A et B	Critérium (2ch./cav)
		Qualificative Critérium
		Junior (2ch./cav)
		Qualificative Junior
		Epreuve 1.30 -1.35m Open Grand Prix (2 ch./cav.)
		Qualificative Senior Intermédiaire

Epreuve 1.10-1.15m Senior Amateur: Réservée aux cavaliers Licence Senior Amateur

Epreuve 1.10m & 1.15m : Réservée aux cavaliers Licence Senior Amateur, Senior Intermédiaire et Jeunes Cavaliers (cadet, critérium et junior)

Qualification pour le Championnat du Maroc : Cf Championnat du Maroc

Epreuve Barbe et Arabe Barbe : Seuls les chevaux ayant des documents d'accompagnement barbe et arabe barbe seront autorisés à participer à cette épreuve

Cheval/Nombre d'épreuves: 1 épreuve par jour .

Remise des Prix – Cadet , Critérium et Junior: Pour les épreuves Cadet, Critérium et Junior, des objets d'arts (coupe ou objet d'art/cadeaux, plaques et flots) seront distribués selon la règle de ¼ classé .

IMPORTANT: LES JEUNES CHEVAUX AGES DE 4 ET 5 ANS NE PEUVENT CONCOURRIR QUE DANS LEURS CATEGORIES RESPECTIVES

LES JEUNES CHEVAUX DE GANS NE PEUVENT PAS CONCOURRIR SUR DES EPREUVES SUPERIEURES A 1.25 M

EXCEPTE LES CHEVAUX BARBE ET ARABE BARBE DE 5 ANS QUI POURRONT CONCOURRIR DANS LEUR CATEGORIE RESPECTIVE

<u>Vendredi</u>	<u>Samedi</u>	<u>Dimanche</u>
Epreuve 1.10-1.15m (2 ch./cav.)	Epreuve 1.10-1.15m Senior Amateur (2 ch./cav.)	Epreuve 1.10-1.15m Senior Amateur (2 ch./cav.)
Epreuve 1.20-1.25m (2 ch./cav.)	Epreuve 1.10-1.15m (2 ch./cav.)	Qualificative Senior Amateur
Epreuve 1.30-1.35m (2 ch./cav.)	Cadet (2 ch./cav.)	Epreuve 1.10-1.15m (2 ch. / cav.)
Epreuve 1.40-1.45m (3 ch./cav.)	Epreuve 1.20-1.25m (2 ch./cav.)	Cadet (2ch./cav)
	Critérium (2 ch./cav)	Qualificative Cadet
	Epreuve 1.30-1.35m (2 ch./cav.)	Epreuve 1.20-1.25m (2 ch./cav.)
	Junior (2 ch./cav)	Qualificative Senior Intermédiaire
		Critérium (2 ch./cav)
		Qualificative Criterium
		Junior (2 ch./cav)
		Qualificative Junior
		Epreuve 1.30-1.35m (2 ch./cav.)
		Qualificative Senior Intermédiaire
		Epreuve 1.45m Grand Prix (3 ch./cav)

Epreuve 1,10-1,15m Senior Amateur: Réservée aux cavaliers Licence Senior Amateur

Epreuve 1,10-1,15m : Réservée aux cavaliers Licence Senior Amateur, Senior Intermédiaire et Jeunes Cavaliers (cadet, critérium et junior)

Qualification pour le Championnat du Maroc : Cf Championnat du Maroc

Remise des Prix Cadet , Critérium, Junior: Pour les épreuves Cadet, Critérium et Junior, des objets d'arts (coupe ou objet d'art/cadeaux, plaques et flots) seront distribués selon la règle de ¼ classé .

Cheval/Nombre d'épreuves: 1 épreuve/jour et un maximum de 3 parcours/ concours.

IMPORTANT: LES JEUNES CHEVAUX AGES DE 4,5 ANS NE PEUVENT CONCOURRIR QUE DANS LEURS CATEGORIES RESPECTIVES

LES CHEVAUX DE 6 ANS NE PEUVENT PAS COUCOURRIR SUR DES EPREUVES SUPERIEURES A 1.25M

Championnat du Maroc

Jeunes Chevaux 4/5/6 et 7 ans



Mode de Qualification

Effectuer un minimum de 5 (cinq) parcours avec un total maximum de 8 points de pénalités dans sa catégorie .

Chevaux Nés et Elevés

Une prime d'encouragement sera attribuée au meilleur cheval né et élevé de chaque catégorie.



Coupe du Trône par équipe

Mode de Qualification / Certificat de capacité

Dans le but de rassembler et rapprocher l'ensemble des clubs du royaume, la FRMSE a créé la Coupe du Trône par équipes de saut d'obstacles.

- Nombre d'équipes:
 - Maximum 2 par club (ex.: équipe A, équipe B)
- Mode de qualification:
 - Epreuves qualificatives durant les CSO 2* retenus par la FRMSE de janvier à la veille de la Coupe du Trône.
 - Obtention d'un **certificat de capacité pour chaque équipe ayant pris part à un minimum de 8 (huit) épreuves qualificatives** (n'est pas comptabilisé l'abandon ou l'élimination)
- Tenue imposée: Chaque équipe devra porter uniformément la veste aux couleurs du club apposée du logo ou de son unité de cavalerie, ainsi que sur le tapis de selle.

Déroulement de l'épreuve:

- *Parcours initial: (2 cavaliers obligatoires) 11,10-,15m*
- *Parcours handicap: (minimum 1 cavalier, maximum 2 cavaliers) 11,25-,30-m*

Important : - ***Déclaration de départ:*** Le chef d'équipe doit signaler la veille de l'épreuve les cavaliers concourant avec handicap ainsi que l'ordre de passage des cavaliers de l'équipe

- ***Ordre de Passage:*** Pour chaque hauteur, les 2 cavaliers de chaque équipe se succéderont .



Coupe du Trône par équipe

Phases finales

- Période: novembre et/ou décembre de chaque année
- Lieu: 3 sites
- Déroulement: ¼ Finale, ½ Finale et Finale (3 étapes)
- Nombre d'équipes: Maximum 2 par clubs (ex.: équipe A, équipe B)
- Mode de qualification: Equipes ayant obtenues leur certificat de capacité
- Tenue imposée: Chaque équipe devra porter uniformément la veste aux couleurs du club apposée du logo ou de leur unité de cavalerie, ainsi que sur le tapis de selle.

Déroulement des phases finales :

- Parcours initial: (2 cavaliers obligatoires) 1,15-1,20m

- Parcours handicap: (minimum 1 cavalier, maximum 2 cavaliers) 1,30-1,35m

- Barrage: Maximum 1,40m

Ordre de Passage: Pour chaque hauteur, les 2 cavaliers de chaque équipe se succéderont

Le chef d'équipe doit signaler la veille de l'épreuve les cavaliers concourant avec handicap ainsi que l'ordre de passage des cavaliers de l'équipe

¼ Finale Prennent part les équipes ayant obtenues leur certificat de capacité

Barème : Barème A au Chronomètre 238 2.1 – Sans Barrage

Les quatre premières équipes de l'épreuve sont invitées à la cérémonie de remise des prix

Les 12 meilleures équipes sont qualifiées à la ½ Finale

½ Finale : Prennent part à ½ Finale, les 12 équipes qualifiées

Les 12 équipes participantes prendront le départ selon l'ordre inverse du classement général avec les points de pénalités obtenus à l'issue des ¼ de Finale

Barème : Barème A au Chronomètre 238 2.1 – Sans Barrage

Les trois premières équipes de l'épreuve sont invitées à la cérémonie de remise des prix.

Les 10 meilleures équipes sont qualifiées à la Finale

Finale : Prennent part les 10 équipes qualifiées . Les scores sont remis à zéro.

Barème : En Deux Manches

1^{ère} manche : 10 équipes au départ

2^{nde} manche : 8 meilleurs équipes

L'équipe victorieuse est invitée à la cérémonie de remise des prix pour recevoir la Coupe du Trône de saut d'obstacles et recevra un trophée (objet d'art) matérialisant cet important événement.. Les équipes finalistes recevront leurs dotations respectives.

Coupe du Trône par équipe « Club »

Dotation financière



- COUPE DU TRONE -

dotation globale 310 000,00 dhs

CLASSEMENT	1/4 FINALE	1/2 FINALE	FINALE	CLUBS
	<i>Prennent part les 16 équipes qualifiées</i>	<i>Prennent part les 12 équipes qualifiées</i>	<i>Prennent part les 8 équipes qualifiées</i>	
1 ^{er}	10 000,00	12 000,00	40 000,00	50 000,00
2 ^{ème}	8 000,00	10 000,00	20 000,00	25 000,00
3 ^{ème}	6 000,00	8 000,00	10 000,00	12 000,00
4 ^{ème}	4 000,00	-	9 000,00	-
5 ^{ème}	-	-	8 000,00	-
6 ^{ème}	-	-	7 000,00	-
7 ^{ème}	-	-	6 000,00	-
8 ^{ème}	-	-	5 000,00	-
Gains	28 000,00	30 000,00	105 000,00	87 000,00
Club Organisateur	30 0000,00	30 000,00	-	-
TOTAL GENERAL	58 000,00	60 000,00	105 000,00	87 000,00
	310 000,00 dhs			

Open

Organisés lors des phases finales de la « Coupe du Trône »

□ Saut d'obstacles

- Open 1.10 - 1.15 m
- Open 1.20 - 1.25 m
- Open 1.30 - 1.35 m
- Open 1.40 - 1.45 m
- Open 0,90 - 1.00 m
- Open Poney A
- Open Poney B
- Open Poney C

□ Dressage

- Cheval
- Poney

-

Championnat du Maroc – Saut d'obstacles

Catégories concourues & Modes de qualification



<u>Catégorie</u>	<u>Hauteur</u>	<u>Quota</u>	<u>Licence</u>	<u>Qualification</u>	<u>Reprise de dressage obligatoire</u>	<u>Dotation financière</u>
Cadet	1,10/1,15	Selon le nombre de cavaliers ayant obtenus leur certificat de capacité	Minime/Cadet Cadet	Minimum de 5 parcours avec un maximum de 8 points sur les épreuves qualificatives Cadet	Oui	Non - cadeaux
Critérium	1,20/1,25	Selon le nombre de cavaliers ayant obtenus leur certificat de capacité	Criterium	Minimum de 5 parcours avec un maximum de 8 points sur les épreuves qualificatives Criterium	Oui	Non - cadeaux
Junior	1,30/1,35	Selon le nombre de cavaliers ayant obtenus leur certificat de capacité	Junior	Minimum de 5 parcours avec un maximum de 8 points sur les épreuves qualificatives Junior	Oui	Non - cadeaux
Jeunes cavaliers 14-21 ans	1,30/1,35	Ouvert	Criterium Junior Senior Intermédiaire, Senior	Critérium/Junior : ils doivent être au préalable qualifiés à leurs Championnats respectifs, Senior : Ouvert	Non	Oui
Poney A	0,60/0,70	Selon le nombre de cavaliers ayant obtenus leur certificat de capacité	Minime Minime/Cadet	Minimum de 5 parcours avec un maximum de 8 points sur les épreuves qualificatives Poney A	Oui	Non - cadeaux
Poney B	0,80/0,90	Selon le nombre de cavaliers ayant obtenus leur certificat de capacité	Minime Minime/Cadet Cadet	Minimum de 5 parcours avec un maximum de 8 points sur les épreuves qualificatives Poney B	Oui	Non - cadeaux
Poney C	0,90/1,00	Selon le nombre de cavaliers ayant obtenus leur certificat de capacité	Minime Minime/Cadet , Cadet Critérium Junior	Minimum de 5 parcours avec un maximum de 8 points sur les épreuves qualificatives Poney C	Oui	Non - cadeaux

Important : Il est obligatoire pour les catégories mentionnées ci-dessus, d'effectuer une (1) reprise de dressage avec un minimum de 55% de bonification. Les cavaliers souhaitant effectuer des reprises de dressage supplémentaire supérieur à la reprise de qualification avec un pourcentage supérieur ou égal à 55 se verront attribuer un point supplémentaire par concours à la ranking list .

Championnat du Maroc – Saut d'obstacles

Catégories concourues & Modes de qualification

Suite 1



<u>Catégorie</u>	<u>Hauteur</u>	<u>Quota</u>	<u>Licence</u>	<u>Qualification</u>	<u>Dotation financière</u>
Senior	1,40/1,45	Ouvert	Senior	Non	Oui
Senior Intermédiaire	1,25/1,30	Selon le nombre de cavaliers ayant obtenus leur certificat de capacité	Senior Intermédiaire	Minimum de 5 parcours avec un maximum de 8 points sur les épreuves qualificatives 120-125m et/ou 130-135m (1 résultat comptabilisé/jour)	Oui
Senior Amateur	1,10/1,15	Selon le nombre de cavaliers ayant obtenus leur certificat de capacité	Senior Amateur	Minimum de 5 parcours avec un maximum de 8 points sur les épreuves qualificatives Senior Amateur	Oui
Amateur	0,90/1,00	Selon le nombre de cavaliers ayant obtenus leur certificat de capacité	Amateur	Minimum de 5 parcours avec un maximum de 8 points sur les épreuves qualificatives 0,90-1,00m	Non - Cadeaux
Militaire A	1,25 /1,30	Cf Règlement Championnat Militaire			Oui
Militaire B	1,15/1,20				Oui
Club	1,20/1,25	Ouvert	Toutes licences	Non	Oui
Special Olympics		Ouvert	-	Non	Oui

Championnat du Maroc – Saut d'obstacles

Catégories concourues & Modes de qualification

Suite 2



Il est à noter, ce qui suit :

- Les Championnats du Maroc « Semaine du Cheval » individuels sont ouverts aux cavaliers nationaux et clubs affiliés à la FRMSE .
- Les cavaliers participant aux différents Championnats sont dans l'obligation d'être titulaire du diplôme fédéral « *Faris 4* » , à l'exception du Championnat Amateur (ouvert au *Faris 3*)

Championnat du Maroc – Saut d'obstacles

Catégories concourues & Modes de qualification

Suite 3



<u>Catégorie</u>	<u>Hauteur</u>	<u>Quota</u>	<u>Qualification</u>	<u>Reprise de dressage Obligatoire</u>
Jeunes Chevaux 4 ans	1.05/10	Selon le nombre de chevaux ayant obtenus leur certificat de capacité	Minimum de 5 parcours avec un maximum de 8 points	Non
Jeunes Chevaux 5 ans	1.15/20	Selon le nombre de chevaux ayant obtenus leur certificat de capacité	Minimum de 5 parcours avec un maximum de 8 points	Non
Jeunes Chevaux 6 ans	1.25/1.30	Selon le nombre de chevaux ayant obtenus leur certificat de capacité	Minimum de 5 parcours avec un maximum de 8 points	Non
Jeunes Chevaux 7 ans	1.30/1.35	Selon le nombre de chevaux ayant obtenus leur certificat de capacité	Minimum de 5 parcours avec un maximum de 8 points	Non
Barbe & Arabe-Barbe	1.05/1.15	Selon le nombre de chevaux ayant obtenus leur certificat de capacité	Minimum de 5 parcours avec un maximum de 8 points sur les épreuves qualificatives Barbe et Arabe-Barbe	Non

T Championnat du Maroc – Endurance

Championnat National d'Endurance



Individuel

CONDITIONS DE L'ÉPREUVE		ÉPREUVE DE 90 KM (CNE 1*)	ÉPREUVE DE 120 KM (CNE 2*)
CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CHEVAUX		- âgé de 6 ans et plus - déjà qualifié en Q4 (90 km) en 2016	- âgé de 6 ans et plus - déjà qualifié en CNE 1* en 2016
CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CAVALIERS		- Être de nationalité marocaine - âge minimum 14 ans si accompagné par un concurrent majeur. - Déjà qualifié en Q4 (90 km)	- Être de nationalité marocaine - âge minimum 14 ans si accompagné par un concurrent majeur. - déjà qualifié en CNE 1*
Vitesse		Libre avec 12 km/h minimum	Libre avec 12 km/h minimum
Mode de Classement	Le classement est obtenu selon l'ordre de franchissement de la ligne d'arrivée des concurrents sous réserve du contrôle vétérinaire final et validation par le Président du jury.		

Clubs (par Equipe)

Un Championnat du Maroc des Clubs par équipe est mis en place.

Mode de participation:

- 3 cavaliers au minimum repartis sur les deux distances (90 et 120)
- Les mêmes résultats du Championnat seront pris en compte.

FRMSE Ranking List et Qualificatives

Mode de calcul



■ Classification

Ranking Cadet

Ranking Critérium

Ranking Junior

Ranking Senior Amateur

Ranking Amateur

Ranking Barbe & Arabe-Barbe

Ranking Jeunes Chevaux 4 ans

Ranking Jeunes Chevaux 5 ans

Ranking Jeunes Chevaux 6 ans

Ranking Jeunes Chevaux 7 ans

Ranking Minime A

Ranking Minime B

Ranking Minime C

Mode de calcul

- Toutes les épreuves qualificatives seront comptabilisées

- Le meilleur résultat sera retenu.

Classement	1	2	3	4	5	6	7	8	9 - 10	11- 16	16 et plus	Ab, El, Np
Points	50	45	40	35	30	25	20	15	10	5	1	0

Nombre de partants	30 ou plus	25-29	20-24	15-19	10-14	5-9	4-3
% appliqué	100	95	90	80	70	60	30

Licences fédérales



Chaque membre d'un club affilié à la FRMSE doit être enregistré à la FRMSE pour un montant de 200 dhs.
Une fois enregistré, cette personne pourra souscrire à la licence fédérale adéquate :

<u>LICENCE FEDERALE</u>	<u>CATEGORIE</u>	<u>MONTANT</u>	<u>EPREUVE AUTORISEES</u>
▪ Senior	Senior - Jeune Cav./Senior	950 DH	Epreuve 1,40/1,45 – 1,30/1,35– 1,20/1,25
▪ Senior Intermédiaire	Senior - Jeune Cav./Senior	950 DH	Epreuve 1,30/1,35– 1,20/1,25 - 1,10/1,15
▪ Senior Amateur	Senior - Jeune Cav./Senior	950 DH	Epreuve 1,10/1,15 - 1,10-1,15 Senior Amateur
▪ Amateur	Toutes catégories	350 DH	Epreuve 0,70-0,080m – 0,90-1,00m
▪ Jeunes Cavaliers	Minime A	550 DH	Poney A
	Minime – Minime/Cadet - Cadet		Poney A B C
	Minime / Cadet - Cadet		Epreuve 1,20/1,25-1,10/ 1,15 - Cadet
	Critérium		Epreuve 1,40/1,45 *– 1,30/ 1,35- 1,20/1,25
			1,10/ 1,15 – Critérium
	Junior		Epreuve 1,40/1,45 *– 1,30/ 1,35- 1,20/1,25
			1,10/ 1,15 – Junior
▪ Dressage	Toutes catégories	350 DH	Dressage
▪ Endurance	Toutes catégories	350 DH	Endurance

***Les cavaliers souhaitant participer à un Grand Prix (CSD3*), devront au préalable demander l'autorisation à la FRMSE,**

- **Les épreuve 0,70/0,80m et 0,90/1,00m organisée dans les CSD1*, sont ouvertes à toutes les licences**
- **En cas de changement de club d'adhésion pendant l'année, les cavaliers ne pourront pas participer aux épreuves par équipe.**

- **Dressage:** Epreuve ouverte aux Cavaliers Licence Dressage à l'exception des cavaliers devant obtenir leur passage obligé en Dressage.

Changement de Licence :

- Les cavaliers Seniors sont autorisés à changer de Licence pour une licence supérieur jusqu'au **25/02/2019** et sont également autorisés à changer de Licence pour une licence supérieure ou inférieure qu'après « la Semaine du Cheval».
- Ils devront s'acquitter des droits de cette dite-licence et les points obtenus(Certificat de capacité et Ranking)seront automatiquement annulés.
- Les cavaliers licenciés amateurs peuvent changer de Licence à tout moment de l'année,

Enregistrement par poney/cheval – Numéro FRMSE

300 DH

Inscription annuelle par poney/cheval - Apposition de vignette

200 DH

Catégories & Examens fédéraux



□ Age par catégorie:

- **Minimes A** : 7 ans
- **Minimes** : 8 ans à 11 ans
- **Minimes - Cadets** : 11 ans et 12 ans
- **Cadets** : 13 ans
- **Critériums** : 14 ans et 15 ans
- **Juniors** : 16 ans à 18 ans
- **Jeunes Cavaliers – Senior** : 19 ans à 21 ans
- **Seniors** : 19 ans à plus

□ Diplômes Fédéraux « Faris »:

- *Les Examens Poney - Fariss 1* sont ouvert aux jeunes cavaliers minimes âgés de 6 à 16 ans .
- *Les Examens Poney - Fariss 2* sont ouvert aux jeunes cavaliers minimes âgés de 7 à 16 ans
- *Les Examens Chevaux* sont ouvert aux cavaliers à partir de l'âge de 10 ans.

Important : Les cavaliers souhaitant passer les examens fédéraux Faris 2 (Poney) et 4 (Cheval) doivent avoir obtenus respectivement leur Faris 1 ou 3

□ Frais d'examens fédéraux « Faris »:

- Examen Faris 1 et 3 GRATUIT
- Examen Faris 2 et 4 300 DH

Dotations financières



Epreuves	Qualificative Coupe du Trône	Barbe et Arabe Barbe	Epreuve 1,10 /1,15	Epreuve 1,20 / 1,25	CSO 3* Epreuve 1,30 /1,35	CSO 2* Epreuve 1,30 /1,35	CSO 2* Open Grand Prix 1,30 /1,35	Epreuve 1,40/1,45	Grand Prix Epreuve 1,40/1,45	Jeunes Chevaux			
										4 ans	5 ans	6 ans	7 ans*
Dotation financière par épreuve (dhs)	12.000	6.000	8.000	10.000	14.000	12.000	18.000	20.000	40.000	Cagnotte 3.000	Cagnotte 4.000	Cagnotte 5.000	Cagnotte ou Classement 10.000
1	400dhs	150dhs	200dhs	250dhs	350dhs	300dhs	450dhs	500 dhs	1000dhs	Classement pour les parcours Sans Fautes Des flots seront remis à tous les classés	Classement pour les parcours Sans Fautes	250dhs	
2	160dhs	120dhs	160dhs	200dhs	280dhs	240dhs	360dhs	400 dhs	800dhs			200dhs	
3	120dhs	90dhs	120dhs	150dhs	210dhs	180dhs	270dhs	300dhs	600dhs			150dhs	
4	80dhs	60dhs	80dhs	100dhs	140dhs	120dhs	180dhs	200dhs	400dhs			100dhs	
5	40dhs	42dhs	56dhs	70dhs	98 dhs	84dhs	126dhs	140dhs	280dhs			70dhs	
6	40dhs	33dhs	44dhs	55dhs	77dhs	66dhs	99dhs	110dhs	220dhs			55dhs	
7	40dhs	24dhs	32dhs	40dhs	56dhs	48dhs	72dhs	80dhs	160dhs			40dhs	
8	40dhs	18dhs	24dhs	30dhs	42dhs	36dhs	54dhs	60dhs	120dhs			30dhs	
9	40dhs	18dhs	24dhs	30dhs	42dhs	36dhs	54dhs	60dhs	120dhs			30dhs	
10	40dhs	15dhs	20dhs	25dhs	35dhs	30dhs	45dhs	50dhs	100dhs			25dhs	
11	40dhs	15dhs	20dhs	25dhs	35dhs	30dhs	45dhs	50dhs	100dhs			25dhs	
12 et plus	40dhs	15dhs	20dhs	25dhs	35dhs	30dhs	45dhs	50dhs	100dhs			25dhs	

- Une règle de répartition de la dotation est établie comme suit: Un cavalier sur quatre (1 sur 4)
- Epreuves qualificative à la Coupe du Trône : Classement d'une équipe sur quatre (1 sur 4)
- La dotation de l'épreuve sera totalement distribuée aux cavaliers classés.
- Les cinq premiers classés sont invités la cérémonie de remise des prix à cheval (coupe ou objet d'art/cadeaux, plaques et flots).
- - Epreuve Poney / Cadet, Criterium, Junior / 0,90-1,00 m : Des objets d'arts (coupe ou objet d'art/cadeaux, plaques et flots) seront distribués selon la règle de ¼ classé
- Epreuve 0,70-0,80m : Flot pour le couple « Cavalier/Cheval » ayant effectué un parcours Sans Faute.
- Les clubs organisateurs sont libres d'augmenter les dotations financières des épreuves.
- Prix d'engagements: **CSO1* : 200,00 dhs** **CSO2* : 600,00 dhs** **CSO3* : 800,00 dhs** **CJC : 400,00 dhs**
Forfait Cadet / Criterium / Junior : 200,00dhs (donant droit seulement à la catégorie d'âge)

Subventions



Dans le but d'encourager et d'améliorer l'organisation des différentes manifestations équestres , les subventions alloués aux clubs hippiques sont les suivantes :

CJC	30.000,00 dhs
CND	25.000,00 dhs
CNE 1*(40 km - 60 km)	10.000,00 dhs
CNE 2* (40 km - 60 km - 90 km)	20.000,00 dhs
CNE 3* (40 km - 60 km - 90 km - 90 libre)	30.000,00 dhs
CNE 4* (40 km - 60 km - 90 km - 90 /120libre)	40.000,00 dhs
CS01*	15.000,00 dhs
CS02*	55.000,00 dhs
Club retenu pour organiser l'épreuve qualificative à la Coupe du Trône	6.000,00 dhs
CS03*	70.000,00 dhs
¼ Finale « Coupe du Trône »	30.000,00 dhs
½ Finale « Coupe du Trône »	30.000,00 dhs

A noter : Les subventions allouées aux clubs organisant les Raids d'endurances seront définies suivants les épreuves concourues et validées par le président du jury le jour des compétitions.

Cote des épreuves



<u>ÉPREUVES</u>	<u>HAUTEUR</u>	<u>LARGEUR</u>
■ Jeunes chevaux 4 ans	1.05-1.10	1,10 max
■ Jeunes chevaux 5 ans	1.15-1.20	1,00-1,20 max
■ Jeunes chevaux 6 ans	1.25-1.30	1,15-1,30 max
■ Jeunes chevaux 7 ans	1.30-1.35	1,15-1,40 max
■ Barbe et Arabe Barbe	1.05-1.15	1,00 max
■ Epreuve 1,40/1,45	1,45	1,40-1,80 max
■ Epreuve 1,30/1,35	1,30-1,35	1,20-1,50 max
■ Epreuve 1,20/1,25	1,20-1,25	1,10-1,30max
■ Epreuve 1,10/1,15	1,10-1,15	1,05-1,20 max
■ Epreuve 0,90/1,00	0,90-1,00	1,00-1,10 max
■ Club	1,10/1,15	1,00-1,20 max
	1,25/1,30	1,15/1,30
■ Poney A1	0,40-0,45	0,60 max
■ Poney A2	0,60-0,70	0,70 max
■ Poney B1	0,60-0,65	0,90 max
■ Poney B2	0,80-0,90	1,00 max
■ Poney C1	0,80 -0,85	1,00 max
■ Poney C2	0,90-1,00	1,10 max

Contrôle sanitaire à l'inscription fédérale



L'inscription des chevaux sera effectuée directement sur le Web par une personne habilitée du club d'affiliation. Seuls les documents d'accompagnement valides doivent être pris en considération.

Dans ce sens, un document n'est considéré comme valide à l'inscription, que s'il répond aux exigences sanitaires suivantes :

- Présence d'un relevé de signalement descriptif et graphique complet conforme avec l'extérieur du cheval;
- Présence de puce permettant l'identification électronique;
- Vaccination antigrippale conforme à la législation en vigueur selon les protocoles portés en annexes I et II et d'une validité d'au moins de 6 mois. Lors de chaque injection, la vignette du vaccin, le cachet du vétérinaire et sa signature manuscrite doivent être apposés sur les pages du document d'accompagnement prévues à cet effet, avec mention du lieu et de la date de l'intervention, et être clairement lisibles et non surchargés;
- En absence de document d'accompagnement standard, les carnets de vaccination doivent être accompagnés de fiches d'identification avec SIREMA livrées par les services des Haras Nationaux.
- Présence obligatoire d'une copie scannée des trois principales pages du document d'accompagnement en un seul fichier PDF (le relevé de signalement descriptif et graphique complet; la page généalogique et la page d'identification)

Ces enregistrements et inscriptions seront, régulièrement, contrôlés et vérifiés par le service vétérinaire fédéral; Toute irrégularité dans la procédure engagera la responsabilité du Club d'affiliation et engendra l'annulation de l'enregistrement ou l'inscription en question.

Protocole de vaccination



ANNEXE I : Protocole officiel de vaccination en épreuves nationales.

Ce protocole est adopté si le poney/cheval ne participe pas aux compétitions internationales. La vaccination antigrippale des équidés est obligatoire pour participer à toute compétition équestre nationale.

Pour que la vaccination soit considérée conforme, tout équidé doit avoir fait l'objet :

a/ D'une primo-vaccination constituée de deux injections de vaccin antigrippal séparées par un intervalle de temps de vingt et un jours au moins et de quatre-vingt-douze jours au plus.

b/ D'un premier rappel six mois plus (+) ou moins (-) 21 jours après la date d'administration de la deuxième primo-vaccination.

c/ De rappels ultérieurs tels que l'intervalle entre deux injections n'excède pas douze mois.

Dans tous les cas, un délai de 7 jours doit être respecté entre la vaccination et la participation à une compétition.

ANNEXE II : Protocole de vaccination en épreuves internationales exigé par la FEI.

Ce protocole est adopté si le poney/cheval participe ou candidat à participer aux compétitions internationales.

Pour que la vaccination soit considérée conforme, tout équidé doit avoir fait l'objet :

a/ D'une primo-vaccination constituée de deux injections de vaccin antigrippal séparées par un intervalle de temps de vingt et un jours au moins et de quatre-vingt-douze jours au plus.

b/ De rappels ultérieurs tels que l'intervalle entre deux injections n'excède pas six mois plus (+) ou moins (-) 21 jours.

Dans tous les cas, un délai de 7 jours doit être respecté entre la vaccination et la participation à une compétition.

Protocole de vaccination

Suite



ANNEXE III : Sanctions et amendes.

Le bureau fédéral a approuvé les sanctions suivantes dans le but de lutter contre les irrégularités figurant dans les documents d'accompagnement :

- Une amende de **200,00 dhs** pour les vaccins dépassant de moins d'une semaine la marge exigée dans le protocole.
- Une amende de **300,00 dhs** pour les vaccins dépassant de moins de deux semaines la marge exigée dans le protocole.
- Une amende de **400,00 dhs** pour les vaccins dépassant de moins de quatre semaines la marge exigée dans le protocole.
- Une amende de **500,00 dhs** et l'interdiction pour le poney/cheval de participer au concours pour un dépassement supérieur à quatre semaines la marge exigée dans le protocole.
- Une amende de **300,00 dhs** et l'interdiction pour le poney/cheval de participer au concours pour absence d'identification électronique, ou incompatibilité du signalement.

L'absence ou omission de documents d'accompagnement, devrait se voir infliger l'amende maximale de 500,00 dhs et l'interdiction pour le poney/cheval de participer au concours.

Encadrement vétérinaire durant les compétitions



Conformément aux articles 003, 004 et 005 du règlement vétérinaire (Edition 2015), une liste des vétérinaires officiels des concours, est mise à jour annuellement, suite aux demandes des vétérinaires praticiens, **inscrits à l'Ordre National des Vétérinaires**, exerçant dans les différents clubs équestres du royaume et qui ont, au préalable, envoyé une demande à la FRMSE

Ainsi, une fois la liste est actualisée et publiée, le comité organisateur de chaque concours a libre choix de désigner, **dans l'avant programme**, un **vétérinaire d'urgence** (pris en charge par le comité organisateur). Et communiquer à la FRMSE le nom d'un **Vétérinaire Officiel du concours** (inscrit au préalable à la liste proposée par la FRMSE et pris en charge par celle-ci).

De même, le Comité Organisateur devra mettre à la disposition de l'antenne vétérinaire, tous les moyens nécessaire pour le respect du bien être des chevaux ; entre autres :

- Un van tracté près à intervenir pour évacuation de chevaux blessés;
- Un paravent à trois coté (modèle disponible à la FRMSE) pour isoler un cheval gravement blessé lors de l'intervention vétérinaire.
- Deux boxes vides à proximité des carrières de compétitions pour contrôle antidopage.

Contrôle antidopage

Extrait du règlement vétérinaire de la FRMSE



La finalité de tous les concours organisés sous l'égide de la FRMSE est de mettre en concurrence les qualités de chevaux en bonne santé, dans des conditions équitables et sur la base exclusive de leur potentiel propre.

Le contrôle des médications a pour objectif :

- d'effectuer tous les prélèvements nécessaires pour rechercher la présence d'un Produit Interdit dans les tissus, fluides corporels ou excréments du cheval.
- d'effectuer tous les examens nécessaires pour mettre en évidence la présence d'une désensibilisation (temporaire ou permanente) ou d'une hypersensibilisation (de quelque façon que ce soit) d'un membre ou d'une partie de celui-ci;
- d'effectuer tous les examens nécessaires pour mettre en évidence toute autre procédure destinée à modifier la performance d'un cheval ou cacher un problème de santé sous-jacent et donc falsifier le résultat d'une épreuve.

L'expression Produit Prohibé (interdit) fait référence à un produit, y compris les métabolites d'un tel produit et leurs isomères, de provenance extérieure au cheval, qu'il soit ou non endogène, et visé par la liste des Produits Interdits qui sera publiée par la FRMSE.

Toute personne, autre que le Vétérinaire Officiel ou un vétérinaire autorisé par le Jury de terrain, trouvée en possession de seringues, d'aiguilles ou de tout Produit Interdit sera considérée comme ayant contrevenu au règlement vétérinaire et susceptible d'être sanctionnée. Ces seringues, aiguilles et produits divers peuvent, en outre, être confisqués par le Vétérinaire Officiel ou par le Jury de Terrain et faire l'objet d'une recherche de Produit Interdit.



Contrôle antidopage

Extrait du règlement vétérinaire de la FRMSE

Suite 1

Les Prélèvements pour recherche de Produits Interdits doivent être effectués par un Vétérinaire Préleveur désigné par la FRMSE.

Les contrôles des médications en fonction des différentes disciplines ne seront annoncés publiquement que durant les compétitions.

Les frais de prélèvements et d'analyses sont à la charge de la FRMSE. Toutefois ils seront mis à la charge de la Personne Responsable lorsque le contrôle de médication se révèle positif. Les éventuels frais de contre-expertise sont à charge de la Personne Responsable.

Le choix des chevaux soumis au contrôle des médications est effectué à n'importe quel moment du concours par le Jury de Terrain, après consultation du Vétérinaire Officiel. Ce choix est basé soit sur un tirage au sort, soit sur des suspicions de présence de produits interdits. Tout cheval engagé dans un concours peut faire l'objet d'un contrôle de produits interdits. Les décisions du Jury de Terrains relatives au contrôle de médication ne sont susceptibles d'aucun recours.

Le moment du prélèvement est décidé par le président du jury après consultation du Vétérinaire Officiel et du vétérinaire chargé du contrôle des médications. Les prélèvements doivent être effectués aussitôt que possible, mais en tout cas, pendant la période de juridiction du jury de terrain.

La Personne Responsable d'un cheval sélectionné pour un contrôle des médications doit être prévenue du moment du prélèvement. Elle assume dès lors la surveillance de son cheval et doit tout mettre en œuvre pour que ce contrôle ait lieu dans les meilleures conditions. La Personne Responsable (ou son représentant) de même que le vétérinaire du concours et un membre du jury de Terrain doivent pouvoir assister au prélèvement. Si, après avoir été informée, la Personne Responsable (ou son représentant) renonce à y assister, cela signifie qu'elle accepte la procédure en vigueur.

Le refus ou l'obstruction de quiconque de soumettre un cheval au contrôle de médications doit être signalé immédiatement au président du Jury de Terrain qui fera rapport au Secrétaire Général de la FRMSE.

Avant l'opération du contrôle des médications, l'identité du cheval doit être vérifiée à l'aide de son document d'accompagnement.

Contrôle antidopage

Extrait du règlement vétérinaire de la FRMSE

Suite 2



Le registre et la fiche du contrôle des médicaments (voir règlement vétérinaire) doivent être signés par le vétérinaire chargé de ce contrôle et par la Personne Responsable du cheval prélevé.

En signant ces documents officiels, le vétérinaire reconnaît que tout est mis en œuvre pour éviter toute pollution du prélèvement.

En signant ce formulaire, la Personne Responsable accepte par le fait même la validité du matériel et des procédures utilisées.

Le refus par la Personne Responsable de signer ce formulaire doit être signalé immédiatement au président du Jury de Terrain ainsi que par écrit à la FRMSE.

Sous la responsabilité du Vétérinaire chargé du contrôle des médicaments, les prélèvements (échantillon A et B) doivent être conservés dans un réfrigérateur sous surveillance et doivent être amenés, dans un laboratoire d'analyses agréé au plus tard dans les 72 heures qui suivent la fin du concours, soit par le Vétérinaire Préleveur soit par un transporteur agréé. Le choix du laboratoire agréé est effectué par la FRMSE.

Les résultats des analyses sont envoyés le plus rapidement possible à la FRMSE. Le Secrétaire Général est tenu de faire rapport de tous les résultats des prélèvements effectués à la Commission Juridique dans les cinq jours calendrier de leur réception.

Analyse de l'échantillon A (Expertise)

- L'échantillon A doit être analysé concernant des substances interdites par le laboratoire le plus vite possible, mais au plus tard dans un délai de 30 jours à compter de la réception de l'échantillon.

- Si l'échantillon A donne un résultat négatif, le laboratoire peut détruire l'échantillon B.

Analyse de l'échantillon B (Contre-Expertise)

- Si l'échantillon A est positif, une contre-expertise de l'échantillon B peut être demandée par le concurrent, ceci dans les 10 jours suivant la réception du rapport écrit. La contre-expertise, qui est à la charge de celui-ci, doit être effectuée par un laboratoire de référence reconnu par le laboratoire qui a effectué l'analyse de l'échantillon A. le couple (cavalier/cheval) sera interdit de participation dans les concours officiels jusqu'à réception des résultats de la contre-expertise

- A la demande du concurrent, l'analyse de l'échantillon B peut être supervisée par une tierce personne choisie par le concurrent. La contre-expertise de l'échantillon B doit si possible être effectuée dans les 21 jours après la demande présentée par le concurrent. Si la contre-expertise de l'échantillon B est négative, la totalité du résultat doit alors être considérée comme négative.

Important: Les procédures de prélèvement, de stockage, d'envoi, d'analyse et de contre-expertise sont décrites dans le règlement vétérinaire de la FRMSE.



Contrôle antidopage

Extrait du règlement vétérinaire de la FRMSE

Suite 3

■ Sanctions et amendes

Tout cavalier, dont le cheval a fait l'objet d'un contrôle antidopage et s'est révélé positif, est soumis aux sanctions suivantes :

- Disqualification systématique du dit-cavalier et de son cheval avec restitution de la médaille (championnats et coupes), de la dotation financière et les allocations correspondantes
- Amende de dix mille dirhams (10 000 DH).
- Paiement des frais de prélèvements et d'analyses du contrôle antidopage en question,
- En fonction des substances détectées, la commission fédérale peut interdire le droit de participation au cavalier et de son cheval pour une durée allant de trois à six mois.

En cas de récidives, le cavalier est soumis aux sanctions suivantes :

- Disqualification systématique du cavalier et du cheval avec restitution de la médaille (championnat et coupes), de la dotation financière et les allocations correspondante
- Amende de vingt mille dirhams (20 000 dh)
- Paiement des frais de prélèvements et d'analyses du contrôle antidopage du contre expertise en question,
- En fonction des substances détectées, la commission fédérale peut interdire le droit de participation au cavalier et de son cheval pour une durée allant de six mois à deux année.

La commission fédérale est souveraine d'infliger des amendes et des sanctions plus sévères à l'encontre du cavalier, et ce, allant jusqu'au retrait définitif de la licence fédérale (autorisation de monter).

Contact fédéral



Fédération Royale Marocaine des Sports Equestres
B.P. 742 - Dar Es Salam - Rabat - Maroc

t +212 537 75 44 24

+212 537 66 38 38

f +212 537 75 47 38

e contact@frmse.ma

www.frmse.ma